

Bon de commande d'une action de formation

Articles L. 6353-2 et R. 6353-1 du Code du travail

L'entreprise

Nom de l'entreprise :

SIRET :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Au sein de l'entreprise le dossier est suivi par :

Téléphone :

Mail :

Inscrit les participants suivants :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	Mail
				Téléphone *

* Le téléphone portable permet au formateur de prévenir le participant en cas d'incident de dernière minute (ex. problème de transport)

À la formation intitulée :

Niveau 2 - Exploiter l'Intelligence Artificielle générative pour les RH et la gestion des talents
(Référence : F2526008)

Durée : 7 heures

Type : En inter-entreprise

En intra-entreprise

Date de début de la formation :

Date de fin :

Nature : Formation non-obligatoire

Objectif et programme : Les objectifs et le programme sont détaillés en annexe du présent bon de commande

Moyens pédagogiques : Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Effectif formé : 4 à 8 personnes



EVALEARN SAS au capital de 1000€ – Siège social 17, Avenue Charles de Gaulle, 69 370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or

N°SIRET 910 424 365 00013 – APE 8559B – contact@evalearn.fr

Organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 84692544469 auprès du Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats :

- Succession de questionnaires et d'exercices pratiques corrigés.
- Délivrance d'une attestation de formation.
- Évaluation par les stagiaires du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.

Prix et facturation

Prix unitaire HT	Nombre d'inscrits	Prix total HT	TVA		Montant TTC
			Taux	Montant	
			20 %		

Paielement par l'entreprise : Par virement À réception de la facture

Adresse de facturation si différente :

Paielement par l'OPCO suivant :

Règlement par l'OPCO désigné ci-dessus, EVALEARN SAS agissant pour le compte de l'entreprise pour percevoir directement en son nom les sommes exposées par l'entreprise au titre du présent bon de commande. En cas de décision négative ou partielle de l'OPCO, le prix total indiqué ci-dessus ou la différence constatée entre ce montant et celui pris en charge par l'OPCO est dû par l'entreprise et payé à réception de facture.

Adresse :

Code postal :

Ville :

Personne gérant le dossier de l'entreprise :

Téléphone :

Mail :

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de service d'EVALEARN en annexe du présent bon de commande.

Cachet de l'entreprise :

Fait à :

Le :

Nom et qualité du signataire :

Signature :





FORMATION DE NIVEAU 2

Exploiter l'Intelligence Artificielle générative pour les RH et la gestion des talents

(Référence : F2526008)



Objectifs pédagogiques

- Créer des contenus RH avec l'IA (offres d'emploi, messages de communication interne, FAQ RH, etc.)
- Structurer des prompts efficaces pour les cas d'usage RH
- Analyser les productions IA dans une logique de cohérence employeur/candidat
- Identifier les biais et limites d'une IA appliquée aux RH
- Concevoir un plan d'intégration de l'IA dans ses pratiques RH

Programme

Face à l'évolution rapide des technologies d'intelligence artificielle, les professionnels RH ont désormais l'opportunité d'optimiser leurs pratiques grâce à l'IA générative. De la rédaction d'annonces à la personnalisation des parcours d'intégration, en passant par la communication interne ou la gestion des compétences, cette formation propose une approche concrète et opérationnelle de l'IA appliquée aux fonctions RH.

En 2 demi-journées, les participants exploreront les cas d'usage actuels, apprendront à structurer des prompts pertinents, à produire des contenus adaptés et à évaluer les productions générées. Grâce à des ateliers pratiques et des outils comme ChatGPT ou Canva IA, ils repartiront avec des méthodes, des exemples réutilisables et un plan d'action pour intégrer l'IA de manière éthique et efficace dans leur environnement professionnel.

Séquence 1 : L'IA générative dans les fonctions RH

- Présentation des cas d'usage RH : recrutement, onboarding, marque employeur, communication interne.
- Illustration concrète des outils IA mobilisables pour générer ou analyser des contenus RH.

Séquence 2 : Atelier de création de contenus RH avec l'IA

- Rédaction d'annonces d'emploi, messages d'intégration, FAQ RH en utilisant ChatGPT.
- Utilisation guidée de templates pour adapter les contenus aux différentes cibles RH.



EVALEARN SAS au capital de 1000€ – Siège social 17, Avenue Charles de Gaulle, 69 370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or
N°SIRET 910 424 365 00013 – APE 8559B – contact@evalearn.fr

Organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 84692544469 auprès du Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Séquence 3 : Structurer ses prompts RH

- Construction de prompts efficaces selon l'objectif RH (information, engagement, recrutement).
- Test et amélioration en binômes avec retour sur la formulation, le ton et la clarté.

Séquence 4 : Analyse et validation des productions IA

- Évaluation critique des résultats générés : cohérence éditoriale, inclusion, biais implicites.
- Application d'une grille d'analyse pour identifier les limites et ajuster les productions.

Séquence 5 : Atelier de plan d'action RH

- Élaboration individuelle ou en groupe d'un plan d'intégration de l'IA dans un processus RH.
- Mise en commun des bonnes pratiques identifiées et formalisation d'engagements concrets.

Séquence 6 : Conclusion réflexive

- Partage d'expérience sur les découvertes, doutes, potentiels et limites identifiés.
- Feedback collectif et projection vers les usages post-formation.



Conditions générales de service des prestations de formation

1. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions générales de services (ci-après « CGS ») s'appliquent à toute formation réalisée par EVALEARN. Toute personne souhaitant bénéficier de formations dispensées par EVALEARN (ci-après « Client ») et en faisant la demande, se verra communiquer les présentes CGS.

2. Commande de formation

Pour la bonne gestion administrative et la bonne organisation des prestations proposées par EVALEARN, chaque commande du Client fera l'objet d'un bon de commande qui devra être retourné à EVALEARN signé, au plus tard 7 jours calendaires avant la première date fixée pour la tenue de la formation. Passé ce délai, le Client est invité à consulter EVALEARN pour vérifier la possibilité de participer à la session visée. Sauf accord contraire écrit et préalable d'EVALEARN, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGS qui prévalent sur tout autre document du Client et notamment sur d'éventuelles Conditions Générales d'Achat.

En cas de formation intra-entreprise, l'offre communiquée par EVALEARN est valable un mois après son émission.

Le Client reconnaît que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part d'EVALEARN, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins et aux besoins des participants. Dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, merci de vous assurer des délais de traitement de vos demandes.

3. Condition de report et d'annulation d'une formation

3.1. Annulation par EVALEARN

EVALEARN se réserve la possibilité d'annuler au plus tard 6 jours calendaires avant le début d'une session de formation inter si le nombre d'inscriptions est insuffisant ou si les conditions ne sont pas réunies pour en assurer le bon déroulement. Dans ce cas, le Client est informé par courriel et se voit proposer la possibilité de reporter son inscription à une date ultérieure. A défaut, la formation est annulée et le Client est remboursé de l'avance éventuellement versée.

3.2. Annulation par le client

La commande passée par le Client est ferme, passé un délai de 2 jours calendaires après réception du Bon de commande signé du Client. En cas d'annulation tardive par le Client d'une inscription et sauf cas de force majeure avéré, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes : - report ou annulation communiqué au moins 30 jours calendaires avant la session : 30% des honoraires relatifs à la formation seront facturés au Client. - report ou annulation communiqué entre 29 jours calendaires et 15 jours calendaires avant la session : 50% des honoraires relatifs à la formation seront facturés au Client. - report ou annulation communiqué moins de 10 jours calendaires avant la session : 100% des honoraires relatifs à la formation seront facturés au Client. Les sommes versées à titre de dédommagement ne pourront être imputées sur les fonds de la formation professionnelle continue ni être prises en charge par un OPCO. Elles feront l'objet d'une facture séparée.



3.3. Report d'une formation

Les parties peuvent décider d'un commun accord de reporter une formation. Aucune des parties ne sera tenue d'accepter un tel report.

4. Prix et modalités de paiement

Les tarifs sont exprimés en euros (€) et sont majorés de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux en vigueur. Pour toute formation intra-entreprise en présentiel, les prix sont majorés des frais de déplacement, stationnement, restauration et hébergement du ou des intervenant(e)s. En outre, les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant sont facturés en sus ou pris en charge par le Client. EVALEARN se réserve la possibilité de demander le paiement d'un acompte de cinquante pour cent (50%) du prix du bon de commande accepté. Le règlement de la facture sera prioritairement effectué par virement bancaire. Les paiements seront effectués à l'ordre de EVALEARN et mentionneront le numéro de facture correspondant. Les factures sont payables à quinze (15) jours date de facture. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu, de plein droit, à l'application d'une pénalité de retard égale au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Le Client sera en outre redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. EVALEARN se réserve de plus le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, dans l'hypothèse où les frais réellement exposés pour le recouvrement étaient supérieurs à ce montant.

5. Prise en charge par un OPCO

La facture et les éléments liés à la formation peuvent être adressés directement à un organisme de gestion de fonds de formation (OPCO) à condition :

- Pour le Client d'avoir reçu de la part de cet organisme un accord de prise en charge avant la prestation de formation ;
- Et qu'EVALEARN accepte ce mode de facturation.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par EVALEARN au Client.

Le Client reste solidaire du paiement d'EVALEARN par l'OPCO. A défaut de paiement par l'OPCO dans le délai convenu, le Client s'engage à payer en lieu et place de l'OPCO. Si EVALEARN obtient finalement un paiement par l'OPCO, elle reversera la somme concernée au Client.

6. Confidentialité

Aux termes du présent contrat, les informations confidentielles visent :

- Toutes les informations, documents que se fournissent mutuellement les parties,
- Toutes les informations obtenues oralement au cours de discussions ou réunions entre les parties,
- Toutes les analyses, études, propositions ou autres documents préparés par les parties qui contiennent ou reflètent des informations visées ci-dessus.
- Toutes les correspondances intervenues entre EVALEARN et le Client.

Ne seront pas considérées comme confidentielles, les informations :

- Qui sont ou ont été portées à la connaissance du public, sans que les parties aient été à l'origine de cette divulgation,
- Dont les parties ont accepté par écrit la libre communication ou utilisation.



7. Communication

Le Client accepte d'être cité par EVALEARN comme Client de ses offres de services. EVALEARN peut mentionner le nom du Client ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa Clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

8. Propriété intellectuelle

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle au titre du droit d'auteur. Leur reproduction, représentation, adaptation, traduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès et préalable d'EVALEARN.

9. Accessibilité et locaux

EVALEARN souligne son attachement à l'inclusion de toutes les personnes désirant être formées. Pour toute situation de handicap, merci de contacter EVALEARN pour plus d'informations sur les modalités d'accès aux formations. Si EVALEARN devait réaliser des services dans les locaux du Client ou choisis par le Client, EVALEARN s'engage à respecter les conditions d'hygiène et de sécurité dont la teneur sera communiquée par le Client avant le début des services. Cet engagement suppose que l'intervenant(e) d'EVALEARN bénéficie de la même protection que les personnels du Client. Le Client assumera les coûts additionnels consécutifs à la mise en œuvre desdites conditions.

10. Informatique et libertés

Dans le cadre des relations contractuelles encadrées par les présentes CGS, pour une bonne gestion et un suivi de qualité des prestations proposées et des participants, le Client autorise expressément EVALEARN à procéder au traitement de certaines données personnelles, dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). EVALEARN agit en qualité de gestionnaire de traitement et pourra de ce fait être contactée par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@evalearn.fr. EVALEARN est l'unique destinataire des informations collectées.

Les données susceptibles d'être collectées dans le cadre des présentes sont notamment les suivantes : Nom, Prénom, Coordonnées téléphoniques, électroniques et postales, Employeur, Activité professionnelle, Formations déjà réalisées, Formations souhaitées, Évaluations des formations suivies.

Le traitement auquel consent le Client a pour finalité de permettre à EVALEARN de fournir les services proposés aux Clients et de pouvoir réaliser de la prospection. Par ailleurs, EVALEARN peut être amenée à divulguer des données personnelles lorsqu'elles sont nécessaires à l'identification, à l'interpellation ou à la poursuite en justice de tout individu susceptible de porter préjudice ou atteinte (intentionnellement ou non) aux droits ou à la propriété d'EVALEARN, à d'autres Clients, ou à toute autre personne risquant d'être pénalisée par de telles activités.

Dans tous les cas EVALEARN s'engage à ne traiter que des données personnelles adaptées et nécessaires aux finalités évoquées et à ne pas les transmettre à des tiers pour des raisons étrangères à ces finalités.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, de modification et de rectification des informations vous concernant.



Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel, ainsi que d'un droit d'opposition à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès, ces droits. Vous pouvez exercer ces droits à l'adresse suivante : EVALEARN 17, Av Charles de Gaulle, 69 370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR ou par mail à contact@evalearn.fr accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé. Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de protection des données à caractère personnel.

11. Force majeure

Les obligations d'EVALEARN et du Client seront suspendues de plein droit et sans formalité en cas de survenance d'un cas de force majeure entendu comme tout événement échappant à son contrôle qui ne pouvait raisonnablement être prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées et ce, conformément à l'article 1218 du Code civil tel qu'interprété par la jurisprudence. En cas de survenance d'un cas de force majeure, la partie subissant cet événement devra en informer l'autre dans les meilleurs délais.

Si l'événement de force majeure venait à durer plus de trente (30) jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat conclu entre EVALEARN et son Client pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts et sans que la responsabilité de la partie défaillante puisse être engagée du fait de l'inexécution de ses obligations contractuelles. Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception dénonçant ledit contrat.

12. Limitation des responsabilités

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité d'EVALEARN est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et imputables à EVALEARN. La responsabilité d'EVALEARN est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité d'EVALEARN ne saurait être engagée au titre des dommages indirects.

13. Loi applicable et attribution de juridiction

Les présentes CGS sont régies et interprétées conformément aux lois françaises. Tout litige, différend ou toute réclamation découlant de et/ou lié(e) aux présentes CGS, à leur interprétation, validité et/ou exécution devra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable à l'initiative de l'une ou l'autre des parties. Toutefois, si au terme d'un délai d'un (1) mois à compter de la première initiative, les parties n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur un compromis ou une solution, le litige sera alors soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris, même en cas de demande incidente ou en garantie ou de pluralité de défendeurs.

